



ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORETS  
**ENGREF**



## « ENVIRONNEMENT ET SITUATIONS LOCALES »

Tronc commun, 1ère année ENGREF

promotion 1996 - 1998



L'exercice "**Environnement et Situations Locales**", qui s'est déroulé du 25 septembre au 06 octobre 1995, a été pour les 58 élèves composant la promotion 1995- 1997, l'une des premières activités à l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

Une part importante des enseignements à venir et visant à préparer les élèves à leur future vie professionnelle aura un rapport avec l'environnement. Il donc semblé utile que cet enseignement commence par une prise de contact avec des réalités de terrain.

L'objectif de cet exercice était d'offrir aux élèves la possibilité d'observer, d'écouter et de comprendre des problématiques environnementales à une échelle locale.

Il convenait surtout de dégager quelques pistes de réflexion en réponse aux faiblesses ou aux blocages éventuels observés.

Chaque groupe d'une dizaine d'élèves a analysé l'une des problématiques suivantes et une :

- \* Importation et épandage de fientes de volailles ;
- \* gestion des déchets industriels spéciaux en Picardie ;
- \* exploitation et après-exploitation de granulats dans la vallée de l'Oise ;
- \* impacts des rejets sur les rivières Launette et Nonette ;
- \* enjeux de la vallée de la Thève ;
- \* PNR des trois Forêts.

Le travail a duré au total neuf jours, dont un fut consacré à la présentation des analyses et réflexions. Le temps à réserver à un tel travail en situation réellement professionnelle eut probablement été de quelques mois. L'objectif ne pouvait donc être de rechercher des solutions, mais de mesurer la complexité des sujets ainsi que la difficulté à réunir et traiter des informations, connaissances et données, dans des domaines extrêmement variés. La présentation et la discussion des travaux s'est tenue le 6 octobre 1995, à Creil, en présence d'acteurs locaux impliqués dans les situations analysées, de toute la promotion des élèves et des cadres de l'ENGREF.

Le présent rapport rédigé par les élèves consigne leurs réflexions sur les situations analysées, enrichies d'éléments dégagés à l'occasion des échanges intervenus le 6 octobre dernier.

Les élèves et les responsables de l'ENGREF tiennent à exprimer leurs plus vifs et plus sincères remerciements à toutes les personnes rencontrées ainsi qu'à celles qui ont aidé à la préparation de l'exercice, en particulier des services déconcentrés de l'Etat.(?)

**ENJEUX ECONOMIQUE ET  
TOURISTIQUE DE L'ETANG DE  
LINDRE, SITE D'INTERET  
BIOLOGIQUE MAJEUR**

Thierry  
David  
Emmanuel  
Muriel  
Claude  
Antoine  
David  
Jean-Luc  
Yann

BOISSEAUX  
COLON  
COSTE  
DURAND-BOURLIER  
GARCIA  
GERIGNE  
HUEZ  
IEMOLO  
JAUBERT

|   |           |
|---|-----------|
| <b><u>INTRODUCTION</u></b>  | <b>2</b>  |
| <b><u>1- PRESENTATION HISTORIQUE ET BIOGEOGRAPHIQUE DU SECTEUR DE L'ETANG DE LINDRE</u></b>       | <b>3</b>  |
| <b>1-1- Un site artificiel, lieu d'une forte activité humaine</b>                                 | <b>3</b>  |
| <b>1-2- Un site d'intérêt biologique majeur</b>   | <b>3</b>  |
| <b>1-3- 1974 : lancement d'une dynamique de protection du site</b>                                | <b>4</b>  |
| <b><u>2- LES ACTIVITES DU DOMAINE SONT-ELLES COMPATIBLES AVEC LA PRESERVATION DU MILIEU ?</u></b> | <b>5</b>  |
| <b>2-1- Les différentes activités du domaine</b>  | <b>5</b>  |
| 2-1-1- La pisciculture  | 5         |
| 2-1-2- Agriculture  | 5         |
| 2-1-3- Le tourisme  | 5         |
| 2-1-4- La sylviculture  | 5         |
| <b>2-2- Difficultés pour concilier exploitation et préservation du milieu</b>                     | <b>6</b>  |
| 2-2- 1- Pisciculture  | 6         |
| 2-2-2- Agriculture  | 6         |
| 2-2-3- Tourisme   | 6         |
| 2-2-4- Sylviculture   | 6         |
| <b><u>3- PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET RISQUES DE DESEQUILIBRES</u></b>                             | <b>7</b>  |
| <b>3-1- Principaux projets en cours et extensions envisageables</b>                               | <b>7</b>  |
| 3-1- 1- L'encadrement du tourisme ornithologique  | 7         |
| 3-1-2- Le tourisme : une ressource économique   | 8         |
| <b>3-2- Les autres activités du Domaine</b>   | <b>8</b>  |
| <b>3-3- Les autres acteurs</b>  | <b>9</b>  |
| 3-3- 1- Des acteurs intéressés et satisfaits par les perspectives envisagées                      | 9         |
| 3-3-2- Des acteurs moins enthousiastes  | 9         |
| <b>3-4- Aspects non résolus</b>   | <b>10</b> |
| 3-4- 1- Qualité de l'eau  | 10        |
| 3-4-2- Problème structurel  | 10        |
| <b><u>CONCLUSION</u></b>  | <b>12</b> |

## **INTRODUCTION**

Le développement économique du département de la Moselle a longtemps reposé sur l'activité industrielle. A la suite de son déclin, et de l'émergence d'une sensibilité environnementale, il est apparu nécessaire aux acteurs locaux de poursuivre des objectifs parfois divergents tels que le maintien des activités économiques traditionnelles, la diversification du secteur touristique, la dynamisation des zones rurales déprimées ainsi que la préservation **et/ou** la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

La zone de l'étang de Lindre, site d'intérêt écologique majeur, abrite une activité piscicole importante. C'est un exemple de mise en oeuvre de cette volonté de réorientation.

Le domaine du Lindre se situe sur le plateau Lorrain, dans le département de la Moselle, et fait partie du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL). Le principal étang du secteur, l'étang de Lindre, est un site aux enjeux économiques, touristiques et écologiques importants.

A l'issu de nos investigations sur le terrain et grâce aux différents acteurs que nous avons rencontrés : élus locaux, administrations, associations de protection de la nature ainsi que des agriculteurs et pisciculteurs, nous avons tenté de réaliser un diagnostic de la situation.

Nous allons ainsi montrer :

- comment les conditions naturelles et les interventions humaines passées ont façonné ce site ;
- comment une forme d'équilibre à pu s'instaurer après plusieurs crises à entre activités traditionnelles et protection environnementale ; et
- comment l'équilibre actuel peut être remis en cause, ou au contraire pérennisé.

## **CONCLUSION**

Le Domaine de l'étang de Lindre a été marqué depuis des siècles par les activités de ses propriétaires. Aujourd'hui, le Conseil Général de la Moselle, propriétaire du coeur de la zone, l'étang de Lindre, sert de locomotive pour la mise en place d'une gestion intégrée de ce Domaine :

il apparaît comme le meilleur garant de la préservation du milieu ;  
son rôle d'exécutif du département lui donne une légitimité au-delà de son domaine ;  
il est donc porteur de projets qui concernent l'ensemble des acteurs.

Cependant, même si cette situation est finalement cohérente avec le mouvement de décentralisation engagé dans les années 80, elle n'apparaît pas totalement satisfaisante ni sécurisante pour deux raisons principales :

le département n'a pas la possibilité d'imposer un cadre réglementaire à la fois cohérent et pérenne comme peut le faire l'Etat ;  
d'un autre côté, la prise en compte des aspirations locales, celles des habitants, n'est pas véritablement mieux assurée.

Une véritable instance de concertation locale pourrait permettre de décider de manière collégiale du cadre réglementaire à adopter de façon à préserver la haute valeur écologique de ce site.

# LES BOUES DE STATIONS D'EPURATION URBAINES EN LORRAINE : ETUDE DU CAS MOSELLAN

Annie  
**Ahmed**  
Renaud  
Vincent  
Blandine  
Pierre-Emmanuel  
Thomas  
Jean-Claude  
Aziza

CHATAIGNIERE  
HAJJI  
de SAINT LAGER  
**LELOUP**  
MONNERET  
**PARDO**  
PARIS  
PIRES  
QASSEM

|   |           |
|---|-----------|
| <b><u>INTRODUCTION</u></b>  | <b>3</b>  |
| <b><u>1. LES ACTEURS</u></b>  | <b>5</b>  |
| <b>1.1. Les acteurs de la filière proprement dite</b>                                 | <b>5</b>  |
| <b>1.2. Les acteurs agissant sur la filière</b>                                       | <b>5</b>  |
| 1.2.1. Les acteurs à rôle de police   |           |
| 1.2.2. Le rôle de conseil du SATESE   |           |
| 1.2.3. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : un rôle d'incitation financière important       |           |
| <b><u>2. LES NORMES ET LES REGLEMENTATIONS : UN FLOU JURIDIQUE ?</u></b>              | <b>7</b>  |
| <b>2.1. Les textes existants</b>  | <b>7</b>  |
| 2.1.1. Conditions d'épandage  |           |
| 2.1.2. Mouvements transfrontaliers des boues  |           |
| <b>2.2. Les principes sous-jacents</b>  | <b>8</b>  |
| 2.2.1. Le principe de transparence  |           |
| 2.2.2. Le principe de précaution  |           |
| 2.2.3. Le principe de proximité   |           |
| <b>2.3. Deux exemples</b>   | <b>8</b>  |
| 2.3.1. Un problème interne au département : la station d'épuration de Forbach-Marienu |           |
| 2.3.2. Un problème transfrontalier  |           |
| <b>2.4. Remarques et évolutions</b>   | <b>10</b> |
| <b><u>3. LES PERSPECTIVES DE LA FILIERE BOUES</u></b>                                 | <b>11</b> |
| <b><u>CONCLUSION</u></b>  | <b>12</b> |



## CONCLUSION

Le problème des boues s'articule autour de 3 axes majeurs :

- un axe politico-juridique : le vide juridique constaté ; des problèmes de politique intérieure et extérieure (boues allemandes).
- un axe technique : études d'impact de l'utilisation des boues sur les productions agricoles , mais aussi de la mise en incinération ; recherche de nouvelles voies d'élimination (quasi-inexistante à l'heure actuelle).
- un axe socio-économique : pression des industries agro-alimentaires et des consommateurs.

Le problème majeur rencontré est un **problème de qualité des boues, mais aussi et surtout de transparence de la filière**, découlant du vide juridique constaté.

Pour terminer, considérons l'exemple de l'Allemagne, où existe un label « terre sans boues » pour les produits agricoles. Si la même situation se transpose en France, et sans explications précises, on peut aboutir une fois de plus à un imbroglio médiatique dérivant sur une confusion au sein de l'opinion publique. Dans cette optique, il faudra alors une sensibilisation publique **claire et précise**.

Ceci pourra notamment permettre de considérer la valorisation agricole comme une voie d'utilisation rationnelle et propre des déchets, au sein de laquelle l'agriculteur rend un fier service de dépollution à la collectivité, bouleversant ainsi la difficile image de pollueur dont on l'affuble généralement.

|  |           |
|--|-----------|
| <b><u>1) INTRODUCTION</u></b>  | <b>4</b>  |
| 1.1) SITUATION GEOGRAPHIQUE  | 3         |
| 1.2) SITUATION HISTORIQUE  | 4         |
| 1.3) LES PREMIERES GRANDES ACTIONS   | 4         |
| <br>   |           |
| <b><u>2) FORET, AGRICULTURE ET PAYSAGE</u></b>   | <b>5</b>  |
| 2.1 ) LES PROPRIETAIRES FORESTIERS   | 6         |
| 2.1.1 ) Les facteurs de blocage de l'ouverture du paysage liés à la propriété forestière               | 6         |
| 2.1.2 ) Une réglementation nationale en contradiction avec les intérêts locaux.                        | 6         |
| 2.1.3 ) Les perspectives   | 7         |
| 2.2 ) LES AGRICULTEURS   | 7         |
| 2.2.1 ) Constat : l'agriculture ne joue pas le rôle qu'elle pourrait jouer. Pourquoi ?                 | 7         |
| 2.2.2 ) Les perspectives   | 8         |
| <br>   |           |
| <b><u>3) FACTEURS DE BLOCAGE STRUCTURELS ET STRATEGIES MISES EN OEUVRE</u></b>                         | <b>8</b>  |
| 3.1 ) PROBLEMES DE STRUCTURES :  | 8         |
| 3.1.1 ) Division administrative :  | 8         |
| 3.1.2 ) Superposition des structures :   | 8         |
| 3.2 ) DIVERGENCES DE STRATEGIES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET DE DEVELOPPEMENT :                          | 9         |
| 3.2.1 ) Différences de stratégies de développement fondées sur une répartition inégale des richesses : | 9         |
| 3.2.2 ) La communauté de communes : une solution ?   | 10        |
| <br>   |           |
| <b><u>4) CONCLUSION</u></b>  | <b>10</b> |
| <br>   |           |
| <b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>  | <b>11</b> |
| <br>   |           |
| <b><u>ANNEXES</u></b>  | <b>12</b> |

## **1 ) INTRODUCTION**

### **1.1 ) Situation géographique**

La Plaine est une petite rivière de 30 km de long, qui prend sa source dans le massif du Donon, en Alsace (voir carte en annexe).

La vallée, constituée de neuf communes, se trouve sur le territoire de trois départements : Meurthe-et-Moselle, Vosges, et Bas-Rhin. Elle se trouve donc à la frontière de deux régions : Lorraine et Alsace.

Elle compte actuellement une population d'environ 9 000 habitants, dont 800 à Celles-sur-Plaine et 7 000 à Raon-l'Étape, qui constituent les deux pôles urbains de la vallée.

### **1.2 ) Situation historique**

L'histoire économique de la vallée au cours des cinquante dernières années a considérablement modifié son paysage.

Jusqu'en 1950, l'activité industrielle liée au bois, puis au textile, dans la vallée, faisait vivre une population d'« ouvriers-paysans ». Ceux-ci cultivaient de petites parcelles agricoles dans le fond de vallée, ce qui maintenait les espaces ouverts.

Avec la crise du textile et le développement de la sidérurgie en Lorraine, la vallée s'est dépeuplée à partir des années 50. La peur de la friche a poussé les paysans quittant leurs terres à les boiser, et ce, en Epicéa, espèce traditionnellement utilisée dans ce secteur. Cette essence, facile d'entretien, faisait par ailleurs l'objet de subventions d'Etat. Un tel phénomène de masse, conjugué à un morcellement du parcellaire et à l'abandon des plantations, aboutit aujourd'hui à un ensemble inextricable et donc inexploitable de résineux fermant le paysage.

Cette fermeture du paysage n'est pas perçue au même degré par tout le monde. Les touristes apprécient en effet les épicéas, qui donnent un aspect montagnard à cette vallée, tandis que les habitants souffrent du manque de lumière, et de l'humidité excessive qui en résulte ( ex : verglas en hiver).

Ainsi, dès 1975, la population locale s'alarme de cet état de chose et l'Association pour le Développement et la Préservation de la vallée de la Plaine (ADPP) se crée cette année-là pour réagir à la menace de désertification.

En 1980, la construction de la centrale nucléaire de Catenom entraîne la création de la retenue d'eau de Pierre-Percée pour soutenir le débit de la Moselle : le lac amène avec lui l'espoir d'un développement économique et touristique pour la vallée et donc d'une résurrection de celle-ci.

### **1.3 ) Les premières grandes actions**

Dans le cadre du lancement d'une politique nationale du paysage, le Ministère de l'Environnement choisit la vallée de la Plaine comme terrain pilote pour un plan paysage en 1992. C'est la première initiative du Ministère en faveur d'un paysage a priori banal.

L'objectif global de ce plan est de redonner de la lumière à la vallée. Des études paysagères ont permis de déterminer des actions « phares » permettant de sensibiliser la population. Parmi celles-ci, on peut citer :

- le rétablissement de points de vue sur les villages,
- le dégagement des bords de route,
- le dégagement des berges de la Plaine, pour une restitution de lumière au cours d'eau,

En parallèle à cela, on peut souligner l'existence de quelques « stratégies singulières ». Dans la région des lacs, la commune de Pierre Percée est à l'origine d'un projet touristique dans le but de maîtriser localement le développement autour du lac du barrage. La commune de Celle sur Plaine s'oriente quant à elle sur son développement propre à partir des industries existantes, sans privilégier l'ouverture sur l'extérieur.

Ces stratégies entraînent des conflits et des blocages évoqués par les élus lors des entretiens que nous avons menés. Certains (plutôt dans la vallée) pensent que c'est l'amélioration du paysage qui va entraîner l'essor touristique et donc économique local. D'autres misent sur les lacs indépendamment des préoccupations paysagères de la vallée. Cette absence de stratégie globale risque à terme de nuire à l'exploitation optimale du potentiel touristique important du site.

### 3.2.2 ) La communauté de communes : une solution ?

Comme l'a affirmé Marc Verdier lors du débat qui a suivi notre exposé à Nancy, ainsi que la plupart des élus que nous avons rencontrés, seule une communauté de communes permettrait l'élaboration d'une stratégie globale à l'échelle de la vallée.

Les élus attendent de cette structure, qui pourrait être mise en place début 1997, une orientation vers un développement plus harmonieux du secteur, le support nécessaire au travail de Jean François Hessel et le renforcement des possibilités de financement dans le cadre de ses compétences principales : le développement économique, l'aménagement du territoire, la gestion de la rivière et de l'environnement avec notamment le suivi du plan de paysage.

Mais cette discussion, ralentie par les élections municipales et cantonales dure maintenant depuis deux ans, et de gros points de litiges subsistent :

- sur l'étendue de la communauté : doit-elle regrouper les neuf communes de la vallée ou comprendre en plus dix communes du canton de Badonviller en Meurthe-et-Moselle ?
- sur la représentativité des communes au sein de cette communauté
- sur les contributions financières des communes membres

Ce qui est certain, c'est qu'une telle structure ne pourra, comme le dit Marc Verdier, jouer qu'un rôle d'outil. En aucun cas, elle ne remplacera le dynamisme des élus. Son succès ne viendra que de la motivation et du travail des élus, assistés des animateurs de terrain.

## **4) CONCLUSION**

Alors, faut-il être optimiste ou pessimiste sur les perspectives d'évolution de la vallée de la Plaine ? Notre analyse nous pousserait vers le pessimisme. Pourquoi ce manque de concertation sur le projet des lacs ? Pourquoi si peu d'élus étaient-ils présents à notre exposé à Nancy ?

Mais nous laisserons le dernier mot à Marc Verdier qui connaît mieux la vallée que nous :

« Il faut être optimiste sur le projet d'intercommunalité. C'est une période clé car on passe d'un bricolage institutionnel animé par M. Hessel et moi-même vers un projet global de plus en plus construit... Il faut responsabiliser les élus locaux. En agissant sur le paysage, on travaille sur des échelles très longues. Il ne faut pas attendre un résultat immédiat... Les élus ont changé et ils semblent plus prêts à s'investir. »

# **CONSEQUENCES DE L'ARRET DES EXHAURES SUR LA RESSOURCE EN EAU DANS LE BASSIN FERRIFERE LORRAIN**

**Sami**  
Sophie  
Frédéric  
Marie-Ann  
Carole  
Marc  
Audrey  
Mathilde  
Sarrah  
Pascal

**BEN AMOR**  
**BENKO**  
**DELPORTE**  
**EVANS**  
**HOHWILLER**  
**DE MAISTRE**  
NEPVEU de **VILLEMARCEAU**  
**TENNESSON**  
**TOUZI**  
**VARDON**

|   |           |
|---|-----------|
| <b><u>INTRODUCTION</u></b>  | <b>2</b>  |
| <b><u>1- CONSEQUENCES DE L'ARRET DES EXHAURES AUJOURD'HUI</u></b> | <b>3</b>  |
| <b><u>2- LA GESTION DES EAUX D'EXHAURES</u></b>                   | <b>5</b>  |
| 2.1 Le cadre général  | 5         |
| 2.2 Les conflits d'usage de l'eau potable                         | 6         |
| 2.3 L'enjeu rivière   | 7         |
| <b><u>3- DIAGNOSTIC</u></b>                                       | <b>8</b>  |
| 3.1 Les logiques d'acteurs  | 8         |
| 3.2 Les facteurs clés du blocage                                  | 10        |
| la position des collectivités territoriales                       | 10        |
| le rôle de l'Etat et des financeurs publics                       | 10        |
| l'incertitude juridique   | 11        |
| l'incertitude financière  | 11        |
| l'accumulation des difficultés                                    | 12        |
| <b><u>CONCLUSION</u></b>  | <b>13</b> |
| <b><u>ANNEXES</u></b>   | <b>14</b> |

## **Conclusion**

Les choix passés pour les bassins centre et sud conduisent actuellement à une situation de blocage et d'insatisfaction assez globale.

Bientôt dans l'urgence des décisions à prendre quant à la ressource en eau du bassin nord, les acteurs locaux vont-ils continuer à défendre leurs intérêts particuliers au détriment, à long terme, de l'intérêt général ?

Chacun est-il conscient de la nécessité de la négociation ?

Chacun est-il prêt à revoir sa position stratégique en fonction d'un règlement global de la situation ?

L'utilité du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outil proposé par l'Etat pour gérer de manière globale et durable la ressource en eau, est-elle reconnue par tous les acteurs ?

Un autre outil, tel qu'un audit patrimonial mis en place par un acteur externe, permettrait-il de relancer les négociations ?

# REHABILITATION DU SITE INDUSTRIEL D'HOMECOURT

Stéphanie  
Laurent  
Bernard  
Yahelle  
**Cyril**  
Bénédicte  
Stéphanie  
Cyrille  
Corinne  
Abdelaziz

CROGUENNEC  
CYROT  
DUHAMEL  
**LAROCHE**  
**LOISEL**  
NODET  
POPOT  
VERNIER  
**VERON**  
ZOUBAIR



|  |   |
|--|---|
| <b><u>INTRODUCTION</u></b>                                   | 3 |
| <b><u>1- LE SITE D'HOMECOURT. CENTRE D'ENJEUX LOCAUX</u></b> | 3 |
| 1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE                                   | 3 |
| 1.2 VERS DE NOUVELLES ACTIVITES                              | 3 |
| <b><u>2- L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL</u></b>                     | 4 |
| 2.1 UNE NOUVELLE DONNEE : LA POLLUTION                       | 4 |
| 2.2 DE NOUVEAUX ACTEURS                                      | 5 |
| 2.3 LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT                     | 6 |
| <b><u>3- LA REHABILITATION DU SITE</u></b>                   | 6 |
| 3.1 QUELLE DEPOLLUTION POUR QUELLE REHABILITATION ?          | 6 |
| 3.2 LES INTERETS DES ACTEURS                                 | 7 |
| 3.3 L'AVENIR DU SITE   | 8 |
| <b><u>CONCLUSION</u></b>                                     | 9 |

## INTRODUCTION

Après avoir connu une forte activité minière dans la première moitié du siècle, la Lorraine a dû faire face à une crise dont les conséquences sont encore d'actualité, aussi bien sur le plan économique qu'industriel et social. Nous nous sommes intéressés au site d'**Homécourt**, commune sur laquelle s'étaient développées une sidérurgie et une **cokerie**. Ces usines sont maintenant fermées, et la reconversion s'avère d'autant plus difficile que ces industries étaient polluantes. Nous précisons l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et politiques consécutifs à l'arrêt de l'activité industrielle, et dresserons le bilan de la situation actuelle sans oublier les perspectives envisagées.

## 1 - LE SITE D'HOMÉCOURT. CENTRE D'ENJEUX LOCAUX

### 1.1 Situation géographique

Homécourt est une commune du département de la Meurthe-et-Moselle (**54**), située à environ 15 km au Nord-Ouest de Metz (cf. schéma ci-contre). Elle s'est construite au fond de la vallée de l'Orne et bénéficie de la proximité de l'autoroute A4. Elle compte actuellement 7200 habitants. C'est en fait l'installation d'une **activité sidérurgique** à la fin du siècle dernier qui a catalysé le développement de la commune. Une usine sidérurgique ouvre en effet ses portes en 1881 dans le village d'**Homécourt**. En 1923, une installation supplémentaire s'associe à l'usine : c'est une **cokerie**. Elle a pour vocation d'approvisionner l'usine en coke (par distillation de charbon) afin de fabriquer de l'acier ou de la fonte. En 1962, cette **cokerie** est remplacée par une cokerie de capacité plus importante et donc plus adaptée aux besoins de l'industrie. Son emplacement sera légèrement décalé par rapport au précédent. Non loin de là existe également un crassier créé par l'entassement des sous-produits de la sidérurgie (scories, laitiers, ...).

A son apogée, l'usine emploie 5000 personnes et la **cokerie** 300 personnes. Ce complexe industriel impose très vite son rythme de vie aux habitants et la ville s'agrandit en entourant le site sidérurgique. Les quartiers s'orientent vers le cœur de l'activité et le paysage industriel devient en fait le paysage "habituel". Mais Homécourt n'est pas épargné par la **crise de la sidérurgie** qui frappe l'ensemble de la Lorraine dans les années 80. Cette crise provoque la fermeture progressive de l'ensemble du complexe industriel : la **cokerie** en 1980, la totalité du site en 1983. Du jour au lendemain, c'est donc tout ce potentiel qui s'éteint et qui crée un véritable drame à la fois social et culturel. Soudainement, les quartiers encerclent un espace vide, silencieux, peuplé de carcasses inanimées. Très vite, le désastre est confirmé par les chiffres: le chômage atteint **20%**, la population diminue de plus de **20%**, les recettes de la taxe professionnelle baissent, ce qui accentue l'appauvrissement de la commune. La fermeture de l'usine se traduit par une véritable perte d'unité et d'identité.

### 1.2 Vers de nouvelles activités

Mais le site doit être réhabilité, c'est-à-dire réaménagé pour accueillir de nouvelles activités, c'est en tout cas l'idée qui se propage rapidement au sein de la commune. Celle-ci dispose en effet de peu de surface foncière. Il est donc de son intérêt de revaloriser au plus vite le site. Pour cela, elle entend le mettre en valeur en avançant un argument géographique : le site est à proximité de l'autoroute A4. Il présente donc un fort potentiel de développement.

La mairie d'**Homécourt** souhaite, par de nouvelles installations d'entreprises, bénéficier de la taxe professionnelle et donc retrouver un budget plus viable pour la commune. Il apparaît aussi clairement que les élus doivent s'efforcer de stopper l'érosion du nombre d'emplois locaux : il